Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [6-7]

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Travail à domicile

Toujours le flou

Il y a cinq ans que, depuis la nouvelle loi de 1983, hommes et femmes sont censés recevoir le même salaire. Mais d'après une enquête du « Tages Anzeiger » de Zurich, le même flou règne toujours dans le domaine du travail à domicile. 95 % des travailleurs sont des femmes, on évalue leur nombre à 50 000 environ, mais il n'est pas possible de préciser, la plupart n'étant pas enregistrées ; on n'a pas non plus de précision sur les salaires — probablement 10 francs l'heure — le contrôle de l'application de la loi étant insuffisant. Le Conseil fédéral n'accorde pas une priorité à cette question, et les travailleuses ne protestent pas, de crainte de perdre leur travail : il y a plus de demandes d'emploi que d'offres.

Zurich

Corporation de femmes

Certaines des plus vieilles corporations (Zunft) ont 650 ans. On en est membre de père en fils. Les femmes en sont exclues, de même que du cortège où les corporations paradent à l'occasion du Sechsläuten.

Désireuses de favoriser entre elles des liens analogues à ceux que les hommes trouvent dans les corporations, quelques femmes « professionnelles » ont décidé de créer une corporation des femmes. Sera-t-elle jamais admise à participer au cortège, bien que ces dames portent le traditionnel costume zurichois ?

Bâle-Ville

En bref

- Depuis sept ans, Bâle-Ville alloue une indemnité de 20 francs par jour aux personnes qui prennent en charge des malades chroniques, si cela en permet le maintien à domicile ; 280 personnes font actuellement usage de cette possibilité.
- En votation populaire (participation 36 %), avec une majorité de 55 %, les Bâlois ont accepté une initiative qui interdit l'ouverture des magasins le soir. Cette décision semble aller en sens contraire des efforts des autorités pour augmenter l'attractivité de la ville et de l'immense succès des ventes le soir et le dimanche lors de la Foire d'automne.
- Pour la première fois dans le canton, une femme a été nommée directrice d'un établissement scolaire d'enseignement général. Mieux : Liselotte Kurth-Schläpfer n'était la candidate d'aucun parti, mais bien celle du groupe local de l'ADF, qui l'a soutenue à fond dans une bataille difficile. En effet, malgré ses brillantes qualifications, Liselotte Kurth-Schläpfer s'est entendu demander bien des fois si elle pensait vraiment, en tant que femme et mère de famille, disposer du temps nécessaire à l'exercice d'une si haute tâche...

Impôt fédéral direct

Nouveau barème

Le délai référendaire n'ayant pas été utilisé, le nouveau barème pour le calcul de l'impôt fédéral direct entrera en vigueur en 1989.

Il tend à réduire l'écart entre l'imposition des couples mariés et des couples non mariés où les deux époux travaillent, à favoriser les familles à revenu modeste et les couples avec enfants, les déductions pour enfants passant de Fr. 2200.— à 4000.—.

Syndicat de femmes

Ersatz d'un mouvement féministe ?

Un nouveau syndicat des femmes a vu le jour en avril dernier. Lassées de voir les revendications des femmes ignorées par les syndicats traditionnels, une trentaine de femmes, syndiquées pour la plupart, avaient lancé l'idée de fonder un syndicat ouvert à toute femme âgée de plus de 15 ans habitant en Suisse. La séance constitutive a eu lieu le 15 avril dernier à Berne. Aucune Romande ne se trouve parmi les initiantes, qui viennent surtout de la région de Berne et de Zurich.

Les structures de l'Union syndicale suisse (USS), qui compte 12 % de femmes, servent avant tout à défendre un type de salarié : masculin, ouvrier spécialisé, suisse. Certes, des groupes féminins existent déjà dans les syndicats traditionnels, mais les femmes sont plus souvent contraintes à changer d'emploi, passant d'ouvrière à vendeuse, voire chômeuse. Ces changements entravent l'appartenance à un syndicat, organisé par branche. Le nouveau syndicat espère atteindre un maximum de solidarité avec un minimum de structures, a souligné Barbara Engeloch, de la Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA), mais il n'y a jamais eu vraiment de mobilisation.

Les initiantes souhaitent toutefois que leur syndicat soit admis au sein de l'USS, pour ne pas exclure les femmes déjà membres d'un syndicat et pour pouvoir participer aux négociations des contrats collectifs. Il est improbable que l'USS accepte. Les femmes engagées à l'USS se sont également élevées contre la création du syndicat des femmes. Pour Ruth Dreifuss, secrétaire générale, la part des femmes et leur influence a augmenté au sein de l'USS. La création d'un syndicat de femmes exprime selon elle avant tout le besoin d'un nouveau mouvement féministe.

Adresse : Syndicat des femmes, case postale c/o SGRA 4023, 3001 Berne.

Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP)

Soutien à la Décennie œcuménique

Lors de son assemblée des déléguées, qui s'est tenue les 29 et 30 avril à Genève, la Fédération suisse des femmes protestantes (FSFP) s'est associée au début de la « Décennie œcuménique des Eglises solidaires des femmes ».

Réparties en six ateliers de travail — en français et en allemand — les déléguées ont réfléchi aux stratégies possibles pour faire passer cette solidarité dans la réalité au cours des deux, cinq ou dix prochaines années. Elles ont été stimulées dans leur travail par les exposés de trois femmes d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, elles aussi à la recherche de leurs propres solutions dans des contextes très divers.

A gauche, Monika Waller, nouvelle présidente ; à droite, Linette Stich, ancienne présidente.

La trésorière de la fédération, Monika Waller, de Winterthur, a repris la présidence de cette association faîtière qui compte plus de 200 000 membres, réparties en 80 organisations. Elle succède ainsi à Linette Stich, de Vordemwald, qui se retire après avoir passé six ans à la tête de la fédération.

Autres changements au sein du comité central : le départ d'Hedy Lodwick, de Genève, et l'élection de Mmes Madeleine Burki-Javet, de la Fédération neuchâteloise des femmes protestantes, Ursula Burri-Aeberli, de l'Eglise méthodiste, et Catherine Zuber-Dardel, de la Commission théologique de la FSFP.

Au cours de l'été, la FSFP publiera un cahier de travail sur les problèmes de bio-éthique. **(Communiqué)**

Assurance maternité

Ne pas baisser les bras

Nous vous avions parlé dans notre numéro de mars de l'action « couches-culottes » lancée par un groupe de femmes genevoises pour inciter le Conseil fédéral à remettre sur le métier la question de l'assurance maternité, après la votation négative du 6 décembre. Le Conseil fédéral a répondu à Amelia Christinat, ancienne conseillère nationale et responsable de cette action, que la décision populaire devait être respectée et que par conséquent il n'accorderait pas la priorité à un nouveau projet d'assurance maternité.

L'analyse Vox des résultats de la votation du 6 décembre montre que les opposants ont été guidés par la crainte du coût, et qu'ils ont jugé « indécent » de subventionner la naissance d'un enfant et plus particulièrement de verser des subventions à des femmes fortunées. Cependant, les promotrices de l'action « couches-culottes » s'élèvent dans une lettre ouverte contre l'interprétation négative du vote populaire : « Rien ne prouve que le peuple n'aurait pas accepté le projet d'assurance maternité s'il n'avait pas été assorti de la révision de l'assurance maladie. La réponse que nous avons reçue nous déçoit. Elle démontre une nouvelle fois qu'une politique globale en faveur de la famille n'est pas à l'ordre du jour... »

Amelia Christinat et ses amies n'ont cependant aucune intention de baisser les bras. « Trop de femmes, même engagées, se soumettent sans broncher à un vote populaire somme toute ambigu, au lieu de continuer à se battre », déplore l'ancienne conseillère nationale. Le groupe de travail de Genève a mis sur pied un plan de bataille afin d'empêcher que la question ne sombre dans l'oubli. L'action « couches-culottes » sera reprise, sur une durée d'environ deux ans, lors de chaque session parlementaire, à partir d'un canton différent : Bâle à la session d'été, Berne et Zurich à la session d'automne, le Tessin à la session d'hiver 1989, etc.

Appenzell RE

Recours inutile

54 habitantes — on n'ose pas dire citoyennes — avaient déposé un recours contre une décision du Conseil d'Etat leur refusant en octobre 1987 de participer à l'élection du conseiller appenzellois aux Etats. La première Cour de droit public du Tribunal fédéral a refusé d'entrer en matière, estimant que les recourantes auraient dû s'adresser à leur gouvernement avant de s'adresser au TF. L'un des juges, Ursula Widmer, qui voulait entrer en matière, a fait remarquer qu'il aurait été vain de recourir auprès du Conseil d'Etat contre sa propre décision. Le TF a donc — bien malheureusement — laissé passer l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si le refus du suffrage féminin au plan cantonal est compatible avec l'art. 4 al. 1 de la Constitution.

Décès

Erna Hamburger

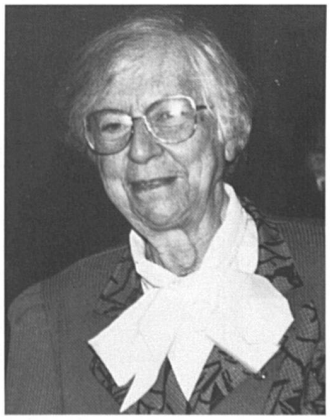

Erna Hamburger

Ancienne professeur à l'EPFL et figure de proue des associations féminines, Erna Hamburger est décédée au mois de mai. Danielle Bridel lui rend hommage.

Le monde scientifique, suisse et international, a perdu en Erna Hamburger une chercheuse et une enseignante de grande classe ; lors du service funèbre du 19 mai 1988, le professeur Vittoz, président de l'EPFL, lui a rendu l'hommage qui lui était dû, soulignant tous ses mérites.

Son départ remplit de mélancolie ses très nombreuses amies dans le monde entier, membres de l'Association des femmes universitaires, de l'Association des femmes de carrière libérale et commerciale, anciennes hockeyeuses, ou camarades de service militaire. Erna Hamburger était fidèle dans ses amitiés, toujours prête à apporter son aide à celles qui en avaient besoin, d'une admirable simplicité dans ses rapports avec autrui. Elle ne cachait jamais ses opinions, se souciant fort peu d'être bien ou mal vue.

Elle a manifesté un dévouement sans relâche aux jeunes femmes qui demandaient — à l'une des institutions dont elle faisait partie — une bourse pour parfaire leurs études ou leur formation professionnelle ; non seulement, elle étudiait avec soin leur dossier, mais encore, se souvenant des difficultés financières auxquelles elle avait dû faire face pendant une grande partie de sa vie, elle les aidait discrètement, d'une manière ou d'une autre. Trilingue parfaite, elle était à l'aise partout à l'étranger où elle se rendait surtout pour des congrès, scientifiques ou féminins.

Cette forte personnalité laisse un vide qui sera ressenti longtemps.

Danielle Bridel

USPDA

L'union suisse pour décriminaliser l'avortement organise, le **samedi 3 septembre**, à **Zurich**, Hôtel Urania, Uraniastr. 9, une journée publique sur le thème : « La droit de la femme à l'autodétermination au centre du débat sur les nouvelles techniques génétiques et de procréation et l'interruption de grossesse ».

Avec cette question à la clef : « La protection de l'embryon et la possibilité d'une interruption de grossesse s'excluent-elles mutuellement ? ».

La journée se déroulera de 10 h 15 à 16 h. Inscriptions jusqu'au 15 août à l'adresse suivante :
USPDA,
case postale 126,
3052 Zollikofen.

Viol dans le mariage

Comité formé

Un comité d'action s'est formé en Suisse allemande, en vue d'obtenir que, lors de la révision du code pénal sur les délits sexuels, le viol dans le mariage soit traité comme le viol hors mariage. Il pose trois questions :

— la femme mariée doit-elle accepter le viol pour sauver le mariage ?
— les femmes doivent-elles soutenir l'institution du mariage si elle leur refuse le droit de décider de leur vie sexuelle dans le mariage ?
— où est alors l'égalité dans le mariage reconnue par le nouveau droit matrimonial ?

Le comité a besoin d'être soutenu financièrement : Aktionskomitee für Gewaltlosigkeit in der Ehe, Hauptstr. 417, 5042 Hirschtal, comptes de chèques postaux 50-9329-8.

Félicitations :

- **Esther Jouhet,** qui a été nommée chef du programme Espace 2 à la Radio suisse romande.

Esther Jouhet

- **Zouc,** qui a reçu le Molière du spectacle comique, les Molières étant en France au monde du théâtre ce que les Césars sont au monde du cinéma.
- la **colonelle Doris Portmann** élue présidente de la Société des officiers du canton de Berne (une première !)
- **Margrit Weber-Röllin,** démocrate chrétienne, élue conseillère d'Etat à Schwytz (la 6e en Suisse).